Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

- ETUDE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE

MAISON DE RETRAITE "Notre Dame de la Providence"
10, rue de l'Hôpital
62200 Boulogne sur mer

NOTICE DESCRIPTIVE

OBJET

Cette notice a pour objet de décrire la maison de retraite "Notre Dame de la Providence".

L'établissement est une "Structure d'accueil personnes âgées" qui accueille principalement des personnes âgées de plus de 60 ans, autonomes et nécessitant une surveillance médicale légère, sans aucun traitement de type hospitalier.

La maison de retraite dispose de 68 chambres individuelles et 1 chambres à deux lits
Elle offre des possibilités d'hébergement temporaire, et un service de foyer restaurant.

L'effectif maximal du personnel en travail selon la déclaration du chef d'établissement est:
En semaine: **Journée: 20 personnes / Nuit: 10 personnes**
Week-end et jours fériés: **Journée: 14 personnes / Nuit: 10 personnes**

La maison de retraite de Notre Dame de la Providence est un établissement situé au cœur de la ville de Boulogne sur Mer.

Capitale culturelle désormais incontournable, la ville de Boulogne-sur-Mer, après une année, placée sous le signe de l'Egypte, très riche en manifestations et événements, poursuit son tour du monde, et se pare pour la saison prochaine des couleurs du Brésil.

Les programmateurs se sont attachés, à nouveau, à concilier qualité, diversité et originalité afin d'offrir à tous les publics de nombreux rendez-vous avec le rêve, la découverte et la fête.

Une collaboration avec le Centre National de la Mer, Nausicaà, sera l'occasion de proposer un nouvel espace culturel pour le spectacle vivant.

Le dynamisme de Notre Dame de la Providence l'honore également ; de nombreuses festivités ponctuent la vie locale à laquelle les résidents peuvent participer : marchés nocturnes l'été et marché hebdomadaire tout le long de l'année, nombreux concerts donnés à l'abbaye, organisations de festivals, journées culturelles, sons et lumières, floralies, journées du patrimoine etc.

L'établissement a été inauguré le **1er septembre 2004**. Son architecture s'intègre parfaitement dans un environnement harmonieux et verdoyant.

En tant que chef d'équipe sécurité, il vous est demandé par le directeur de la maison de retraite, de réaliser deux missions complémentaires visant à améliorer la sécurité de cet établissement:

- **L'UNE EN MATIERE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- **L'AUTRE EN MATIERE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA MALVEILLANCE**

1. HISTORIQUE

Fondé en 1570 l'établissement est installé rue de l'Hôpital depuis l982. Il s'appelait alors "l'Hospice Notre Dame de la Providence".

En 1988, le Département du Pas de Calais finance les travaux d'agrandissement qui permettent d'augmenter le nombre de lits de la maison de retraite.

La Maison de Retraite a achevé sa restructuration en septembre 2004, date à laquelle les résidants ont intégré une structure rénovée disposant de nombreux salons d'accueil, des chambres spacieuses et confortablement équipées.

2. SITUATION - ENVIRONNEMENT

La Maison de Retraite Notre Dame de la Providence est implantée dans une commune d'environ 44.900 habitants qui se trouve au carrefour de l'Europe du Nord et au cœur du triangle Londres Bruxelles Paris.
C'est une agglomération facile d'accès

Boulogne-sur-mer se situe par autoroute à :
1h30 de Lille (par A16) ;
2h10 de Bruxelles (par A16 et E40) ;
2h15 de Londres (via l'A16 et le tunnel sous la Manche) ;
2h30 de Paris (par A26/A16).

Située aux portes du centre ville, face à l'abbaye St Etienne du 12ème siècle, la maison de retraite est entourée d'un vaste parc calme et ombragé, qui incite à la promenade et au repos. Le parc est entouré d'un vieux mur de pierres sèches d'environ 1 m, hélas ce dernier est endommagé en plusieurs endroits. Certains résidants utilisent d'ailleurs une des brèches pour rejoindre plus rapidement la route qui mène à un salon de thé " La mouette", rue Guy Moquet.

3. FONCTIONNEMENT

La Maison de Retraite Notre Dame de la Providence est un établissement public autonome.

Son Conseil d'Administration est composé de douze membres ayant voix délibérative : représentants de la commune, du Conseil Général, des caisses d'Assurance maladie, du personnel et des résidants. La présidence en est assurée par le Maire de Boulogne sur Mer.

Le Conseil d'Administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'établissement : il vote les budgets, décide des aménagements à réaliser et des équipements à acquérir sur proposition du Directeur.

Le Directeur, Monsieur Jean Etienne Chrétien, nommé par le Ministre de la Santé, est le représentant légal de la collectivité et a la responsabilité de la marche générale de l'établissement : admissions, gestion, animation... Il exerce notamment les fonctions d'ordonnateur des dépenses et est chargé de l'exécution des délibérations du Conseil d'Administration. Il recrute et gère le personnel dans les limites budgétaires et les conditions prévues par les statuts.

Le Directeur Délégué est Monsieur Mathieu Batiste.

4. ADMISSION

Une inscription sur la liste d'attente est à effectuer auprès de l'infirmière chargée des entrées. Il est souhaitable que les futur résidants aient un entretien avec celle-ci afin de répondre de manière personnelle aux interrogations sur le fonctionnement et l'admission en établissement.

5. FRAIS D'HEBERGEMENT

1 - Les forfaits "soins" pris en charge par les caisses d'assurance maladie et fixés chaque année par le Préfet du Finistère, servent à couvrir les dépenses de personnel médical, infirmier, aide-soignant, de pharmacie, fournitures médicales, et les amortissements des aménagements nécessaires en section médicalisée.
2 - Le prix de journée couvre toutes les autres dépenses de personnel, de charges hôtelières (coût de l'hébergement ...)
Seul ce prix d'hébergement, fixé par arrêté du Président du Conseil Général, est dû par la personne âgée, sa famille ou l'aide sociale dans le cas de ressources insuffisantes.
3 - Les frais d'hébergement sont à régler chaque mois à Monsieur le Percepteur de Boulogne sur Mer, Receveur de l'établissement
4 - Suivant leurs revenus, les résidants peuvent bénéficier de l'allocation personnalisée au logement (APL).
5 - La Prestation Spécifique Dépendance (PSD), instituée par la loi du 24/01/1997, peut être octroyée, selon des conditions de ressources et de dépendance, sur décision du Président du Conseil Général. Elle sera alors déduite du montant des frais d'hébergement.

6. VIE QUOTIDIENNE

Tout est mis en œuvre pour faciliter l'installation des résidants et le personnel aide à une bonne adaptation à ce nouveau cadre de vie.
Kinésithérapeute, pédicure et coiffeuse interviennent dans l'établissement à la demande et aux frais des résidants
Le linge de maison est entièrement fourni par l'établissement
Le linge personnel doit être marqué (en tissé exclusivement), avant toute admission.

7. REPAS

Tous les repas sont servis en salle à manger ou dans les chambres si le résidant ne peut pas se déplacer.
- 8h à 9h : petit-déjeuner
- 12h 15 : déjeuner
- 15h 15 : goûter
- 18h 15 : dîner

L'équipe veille à l'équilibre des menus, en respectant les régimes prescrits.
Les repas sont confectionnés et servis par une équipe de cuisine qualifiée.
Les résidants ont la possibilité d'inviter à leur table parents et amis.

8. COURRIER - TELEPHONE

L'établissement assure la distribution du courrier ou des mandats chaque jour. Le courrier à expédier, peut être remis au secrétariat.
Un point-phone est à disposition dans le hall d'accueil et toutes les chambres sont équipées d'une prise téléphone. Si les résidants désirent une ligne téléphonique personnelle, ils peuvent en faire la demande à l'accueil.
Cette installation et les frais d'usage sont à leur charge.

9. OBJETS PERSONNELS

Les résidants peuvent, si ils le désirent, apporter un meuble ou des objets personnels (photos, tableaux, bibelots...) auxquels ils tiennent particulièrement. L'établissement facilitera ces installations afin de personnaliser les chambres, en fonction de l'espace disponible. Si ils le souhaitent, ils peuvent apporter leur téléviseur (en bon état, pour raison de sécurité). Par ailleurs, plusieurs téléviseurs sont placés dans divers salons de la maison.

Par souci de sécurité, il est demandé de déposer les objets de valeur, titres, argent au secrétariat qui les remettra immédiatement au receveur-percepteur, en dépôt.

L'établissement ne sera pas tenu responsable de toute valeur conservée par la personne âgée.

10. VISITES - SORTIES

Les résidants peuvent recevoir des visites soit dans les salons, soit dans leur chambre, aux heures qui leur conviennent, à condition de ne gêner ni le service ni les autres résidants. Ils peuvent également sortir librement tous les jours. En cas d'absence lors d'un repas ou la nuit, ils doivent en informer l'infirmière afin d'éviter les inquiétudes.

11. VISITE MEDICALE

Avec le concours des infirmières et aides-soignants diplômés, le médecin attaché à l'établissement assure le suivi médical par une présence régulière et intervient ponctuellement en cas d'urgence.

Ces soins sont gratuits. Toutefois, conformément à la réglementation applicable aux maisons de retraite, certaines prestations de santé (consultations d'un généraliste, de spécialistes, soins dentaires, transports en ambulance), sont réglées directement par la personne hébergée, qui en obtient ensuite le remboursement par l'assurance maladie, comme à son domicile. A ce titre, les résidants doivent conserver leur adhésion à une mutuelle. Le résidant conserve le libre choix de son praticien.

12. ANIMATION

L'animation tient une place importante dans la Maison. Chaque jour de la semaine, les animateurs proposent diverses activités : mise en forme, lecture du journal, vidéo, atelier cuisine, atelier mémoire...

La Maison a fait l'acquisition d'un minibus, équipé pour le transport de personnes en fauteuils roulants. Des sorties sont organisées régulièrement : promenades, pique-niques, visites d'autres établissements...

Des spectacles de variétés ou folkloriques sont proposés au cours de l'année. Les anniversaires de chaque résidant sont fêtés. L'établissement est également en contact avec les enfants de l'école maternelle voisine pour des fêtes ponctuelles (Noël, mardi-Gras ...)

L'association d'animation de Notre Dame de la Providence se charge de la coordination et de la gestion financière d'une partie des activités d'animation.

13. CULTE

Un office religieux, célébré par l'aumônier de la paroisse a lieu le Dimanche à 10 heures.

La chapelle est réservée aux pensionnaires, à leurs visiteurs et au personnel de la maison de retraite.

14. LE PERSONNEL

70 personnes contribuent au bon fonctionnement de la maison de retraite

A. Services logistiques

Services administratifs

1 Directeur
1 Sous-directeur
4 Personnels Administratifs

Services généraux

3 Animateurs et Animatrices
5 Cuisiniers ou Aides-cuisiniers
5 Agents de blanchisserie
5 Ouvriers d'entretien

B. Services directs auprès des Personnes Âgées

Services infirmier

3 Surveillantes
12 Infirmières

Service soignant et ménage de jour

26 agents

Vacation assurées par :

1 Médecin
1 Orthophoniste
1 Kinésithérapeute
1 Pédicure
1 Coiffeuse à domicile (prestations payantes)

Remarques importantes

Effectif maximal du personnel en travail selon la déclaration du chef d'établissement

En semaine

Journée: 20 personnes (dont le médecin, l' orthophoniste, le kinésithérapeute, le pédicure et la coiffeuse)
Nuit: 10 personnes

Week-end et jours fériés

Journée: 14 personnes
Nuit: 10 personnes

Personnes extérieures à l'établissement

Aucune salle ou local ne sont prévus pour recevoir des personnes extérieures à l'établissement autres que les visiteurs évoqués précédemment aux chapitres 7 et 10.

15. L'ORGANISATION

Rez-de-chaussée

17 chambres individuelles se situent à ce niveau (pas de chambre n°13)
Les chambres peuvent bénéficier d'une installation téléphonique privée.
Elles sont équipées pour installer une Télévision personnelle
Chaque chambre dispose d'un cabinet de toilette.

Locaux communs à la disposition des résidents :
1 hall d'entrée
1 grande salle à manger avec un espace télévision
1 salon
1 espace personnes âgées aux besoins spécifiques
1 monte malade (desservant tous les étages)
1 ascenseur (desservant tous les étages)

A ce niveau se situent également :
Les Services Administratifs
Le Bureau du Médecin
Le Bureau des infirmières
Les Cuisines

1er Étage R+1

29 chambres individuelles se situent à ce niveau
Les chambres peuvent bénéficier d'une installation téléphonique privée.
Elles sont équipées pour installer une Télévision personnelle
Chaque chambre dispose d'un cabinet de toilette.

Locaux communs à la disposition des résidents :
Ce niveau comporte sa propre tisanerie et sa salle de soins infirmiers et une salle de bain pensionnaires.
1 espace coiffure
1 salle de kinésithérapie
1 lingerie

2ème Étage R+2

22 chambres individuelles se situent à ce niveau
01 chambre à deux lits se situe à ce niveau
Les chambres peuvent bénéficier d'une installation téléphonique privée.
Elles sont équipées pour installer une Télévision personnelle
Chaque chambre dispose d'un cabinet de toilette.

Locaux communs à la disposition des résidents :
1 tisanerie
1 chapelle

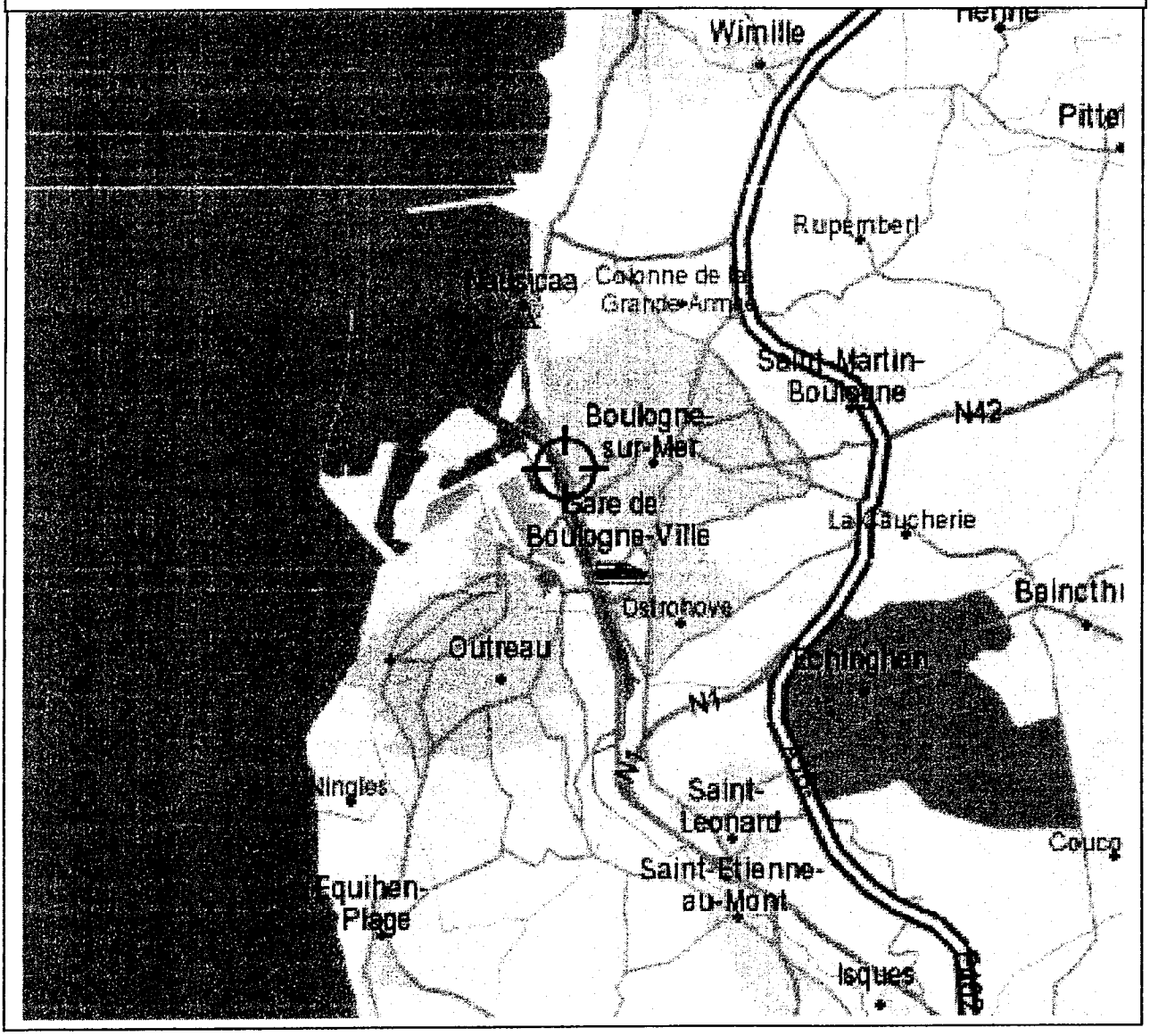
Extérieur

Un parking de 30 places non muni d'éclairage

LISTE DES DOCUMENTS MIS A VOTRE DISPOSITION DANS LE DOSSIER III

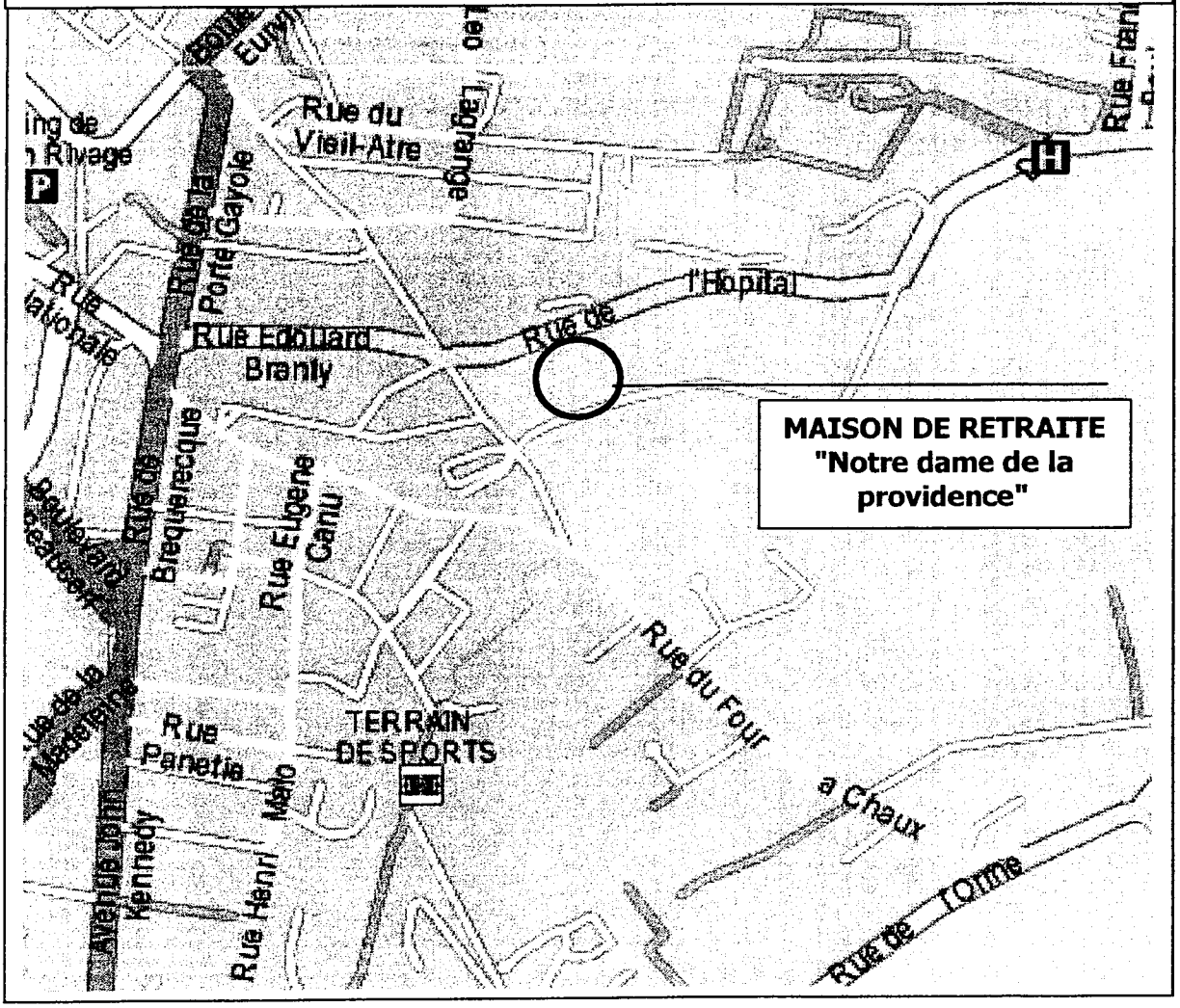
Sous dossier 1	Extrait du règlement de sécurité ; arrêté du 25 juin 1980 relatif aux dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les E.R.P. Article CO et MS
Sous dossier 2	Arrêté relatif aux dispositions particulières applicables aux ERP type J (extraits)
Sous dossier 3	Arrêté relatif aux dispositions particulières applicables aux ERP type U(extraits)
Sous dossier 4	LOI no 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité
Sous dossier 5	Décret n° 96-926 du 17 octobre 1996
Sous dossier 6	Plans de l'établissement

PLAN DE SITUATION 1



EXAMEN : **BP**	**Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE**					
Epreuve : **E1 : INTERVENTION SUR UN SITE .** ***E1 A PRISE EN CHARGE D'UN SITE.***						
Session 2006	Repère **D**	Echelle	Durée **3 h**	Coef **4**	Folio 8/9	
ACADEMIE DE NANCY-METZ			**SUJET – DOSSIER N° 1**			

PLAN DE SITUATION 2



EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE				
Epreuve : E1 : INTERVENTION SUR UN SITE . *E1 A PRISE EN CHARGE D'UN SITE.*					
Session 2006	Repère D	Echelle	Durée 3 h	Coef 4	Folio 9/9
ACADEMIE DE NANCY-METZ			SUJET – DOSSIER N° 1		

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.